

# Notre Code de Conduite



## Message de notre Président

**Chez AkzoNobel, notre passion est de fabriquer et de vendre des peintures et nous voulons être les meilleurs. Notre ambition est de devenir la référence de notre industrie.**

Pour être leader, il ne s'agit pas seulement de fabriquer les meilleurs produits et d'obtenir de bons résultats financiers. Il faut également être un partenaire commercial fiable. Nous voulons que nos clients et nos partenaires sachent ce qu'ils peuvent attendre de nous. C'est pourquoi nous menons nos activités en nous basant sur nos principes clés en matière de sécurité, d'intégrité et de développement durable. Ces principes sont au cœur de tout ce que nous faisons.

Notre Code de conduite intègre ces principes clés et nous permet de les appliquer. Il définit les attentes et responsabilités de chacun au sein de notre entreprise, y compris des personnes avec lesquelles nous faisons affaire.

Chaque jour, nous sommes confrontés à des choix difficiles. Notre Code de conduite nous donne la confiance nécessaire pour prendre les bonnes décisions. Il nous faudra parfois refuser des opportunités commerciales si elles ne sont pas en accord avec nos standards élevés. Chez AkzoNobel, nous ne faisons pas les choses à moitié – nous menons nos activités de manière sûre, honnête et durable. C'est ce que nous sommes et les valeurs que nous défendons.

Il faut beaucoup de courage et de détermination pour prendre les bonnes décisions, mais notre Code de conduite est là pour nous y aider. Nous devrions tous l'appliquer à la lettre, non seulement car c'est une condition requise pour travailler pour et avec AkzoNobel, mais aussi parce qu'ainsi nous serons fiers de tout ce que nous faisons.

Thierry

Thierry Vanlancker  
PDG

# Ceci est notre Code de Conduite

Notre Code stipule ce que nous défendons.

Il explique nos principes clés et ce qu'ils signifient en pratique.

Il définit ce que nous devons faire et ce que nous ne devons pas faire.

Ce sont nos principes clés.

**Sécurité**



**Intégrité**



**Développement durable**



# Pourquoi notre Code de Conduite est-il important ?

## Une seule et unique charte

Il nous aide à prendre les bonnes décisions et montre ce que nous défendons

## Un partenaire fiable

Il montre à nos clients, à nos partenaires commerciaux et aux autorités qu'ils peuvent compter sur nous pour faire ce qui s'impose

## Une bonne réputation sur nos marchés

Il soutient notre réputation sur les marchés et au sein des communautés avec lesquelles nous opérons, en tant qu'entreprise et en tant qu'employeur

### Qu'est-ce que le Code de Conduite ?

Le Code définit la façon dont nous vivons nos principes clés, chaque jour. Que vous travailliez pour ou avec AkzoNobel, nous attendons de vous certains comportements et responsabilités. C'est une charte commune dont nous pouvons tous être fiers, et une partie intégrante de nos règles et procédures (directives générales). Vous devez les utiliser pour en savoir plus sur la façon dont le Code s'applique à vous.

### À qui s'adresse le Code de Conduite ?

Toutes les personnes qui travaillent pour AkzoNobel doivent respecter le Code, qu'il s'agisse de collaborateurs ou d'entreprises extérieures. Nous avons aussi un Code de Conduite pour nos partenaires commerciaux, basé sur les mêmes principes, qui s'applique à nos partenaires commerciaux tels que nos fournisseurs, distributeurs et agents.

### Qu'attend-on de nous ?

Chacun de nous doit comprendre le Code, ses directives et la façon dont nous devons donc nous comporter en conséquence. Vous trouverez sans doute plus facile d'appliquer certaines parties du Code dans le cadre de votre fonction, mais si vous avez des questions, vous devez les poser. Si vous ne trouvez pas de réponse claire à un problème, utilisez votre bon sens et parlez-en avec votre supérieur hiérarchique si besoin est. De plus, si vous êtes un supérieur hiérarchique, vous êtes aussi un modèle. Aidez les membres de votre équipe à comprendre comment mettre en pratique nos principes et tenez-les responsables de leur comportement.

### Que faire en cas de manquement à notre Code ?

Le non-respect de notre Code peut conduire à prendre des mesures disciplinaires, y compris la rupture du contrat de travail. Si vous constatez des manquements, vous devez en parler à la personne concernée, à votre supérieur hiérarchique ou via SpeakUp! Vous trouverez de plus amples recommandations à la fin de ce Code.

# Comment ces éléments s'articulent-ils ?

## Les Principes clés

Ce que nous défendons en tant qu'entreprise.

- Sécurité
- Intégrité
- Développement durable

## Les Valeurs

Notre comportement pour atteindre nos objectifs.

- Être orienté client
- Tenir ses engagements
- Se passionner pour l'excellence
- Gagner ensemble

## Le Code de Conduite

Il fixe les règles que nous devons tous appliquer, ainsi que les responsabilités de chaque collaborateur et partenaire à les respecter.

## Les Directives générales

Elles contiennent des directives, règles, manuels, instructions et procédures détaillés que nous devons respecter lorsque l'on travaille pour AkzoNobel.

## Où trouver plus de directives ?

[Le portail Directives](#) est votre point intranet central pour le Code de Conduite, ainsi que pour les directives, règles, manuels, recommandations et procédures qui composent nos Directives générales. Ces documents, dont la plupart sont obligatoires, apportent gouvernance, homogénéité et excellence fonctionnelle au sein de l'entreprise.

# Sécurité

Nous nous préoccupons de la sécurité de nos collègues et de tous ceux avec lesquels nous travaillons. Nous sommes attentifs à la sécurité des personnes, des produits et des processus.



- Nous respectons les règles et procédures de sécurité
- Nous respectons les Règles Vitales (Life-Saving Rules)
- Nous cessons le travail si un comportement ou une situation est dangereuse
- Nous fabriquons et distribuons des produits en toute sécurité
- Nous rapportons immédiatement les problèmes de sécurité



Notre objectif est d'atteindre zéro accident grave et zéro blessure. Pour cela, nous appliquons des règles constantes et strictes en matière de sécurité des personnes, des produits et des processus. Quel que soit le contexte, nous nous engageons à être en conformité avec les lois relatives à la sécurité, et nous apportons toute notre contribution aux résultats sécurité de l'entreprise.

### La sécurité des personnes

Nous sommes tous responsables de la santé et de la sécurité. Nous nous engageons à mener nos opérations en toute sécurité, en fournissant l'équipement, les procédures et les formations nécessaires pour éviter les accidents. Où que nous soyons au travail, même chez des clients ou en déplacement, nous devons suivre les procédures et les règles de sécurité en permanence. Nous devons signaler les blessures et les problèmes de sécurité afin d'améliorer continuellement nos résultats en matière de sécurité.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**  
Health, Safety & Environment

### La sécurité des produits

La sécurité des produits couvre la conformité réglementaire, en protégeant les personnes contre les expositions à risques et en gérant les produits dangereux. Nous devons utiliser nos expertises afin de gérer de manière responsable la santé, la sécurité et les aspects environnementaux d'un produit, tout au long de son cycle de vie. Nous étiquetons les produits correctement et indiquons bien les exigences requises en matière de manipulation, souvent bien supérieures aux exigences légales.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**  
Health, Safety & Environment

## La sécurité des processus

La gestion de la sécurité des processus est une façon systématique d'évaluer, gérer et communiquer les risques opérationnels d'accidents, de gaspillages et de problèmes pouvant résulter de notre travail. Cela comprend notamment les dangers associés à nos activités de recherche, de fabrication et de transport. Nous avons l'autorisation de travailler parce que nos méthodes de travail sont sécurisées. Nous respectons les procédures de sécurité des processus appliquées localement, et nous identifions et signalons rapidement tous les risques, afin de pouvoir les maîtriser et améliorer constamment nos résultats en matière de sécurité.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

Health, Safety & Environment

## Les Règles Vitales (Life-Saving Rules)

Nous avons défini huit Règles Vitales afin de nous protéger quand nous effectuons des tâches à très hauts risques.

- Utiliser un permis de travail valide lorsqu'il est requis
- Utiliser une protection antichute lors de travaux en hauteur
- Obtenir un permis pour accéder à un espace confiné
- S'assurer que les machines en fonctionnement possèdent un dispositif de protection
- Vérifier que l'équipement soit consigné avant le début des travaux
- Obtenir une autorisation avant de shunter un dispositif
- Porter la ceinture de sécurité dans tous les véhicules
- Ne pas consommer d'alcool ou de drogue sur le lieu de travail

Nous soutenons ces Règles Vitales avec notre Règle d'Or (Golden Principle) : cesser le travail en cas de conditions ou de comportements dangereux.

Les Règles Vitales s'appliquent à nous tous. Tolérance zéro pour le non-respect des Règles Vitales.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Life-Saving Rules](#)

« Je connais les  
valeurs que nous  
défendons »

Gazi, Recherche et Développement





**Q** Vous êtes sur le point de faire fonctionner une nouvelle machine, sans avoir reçu d'instructions de sécurité. Votre chef d'équipe vous dit que les procédures d'utilisation n'ont pas encore été écrites, mais que vous pouvez commencer quand même. Devez-vous commencer à utiliser cette machine ?

**A** Non. Vous devez d'abord recevoir une formation sur ces procédures.

**Q** Un collègue enlève une protection de sécurité quand la machine est en fonctionnement. Il dit que c'est nécessaire pour débloquer une courroie. Est-ce que je peux accepter ?

**A** Non. Aucune protection de sécurité ne doit être enlevée sur les machines en fonctionnement. Vous devez appliquer la Règle d'Or et arrêter la machine immédiatement.

**Q** Vous travaillez dans les bureaux et, quand vous visitez l'usine, vous voyez un sous-traitant travailler en hauteur sans harnais de sécurité à un endroit où cet équipement est obligatoire. Que devez-vous faire ?

**A** Parlez au chef d'équipe sur place s'il y en a un de disponible. Sinon, demandez au collaborateur de l'entreprise extérieure de descendre sans prendre de risque et expliquez-lui nos règles de sécurité, ainsi que la nécessité d'utiliser une protection contre les chutes quand on travaille en hauteur. Informez la direction locale de ce manquement.

INTÉGRITÉ

---

# Intégrité

Nous veillons à conduire nos activités de manière loyale et honnête.

- Nous livrons une concurrence loyale et honnête
- Nous respectons scrupuleusement les restrictions commerciales
- Nous protégeons les informations personnelles et confidentielles
- Nous distinguons clairement les intérêts personnels des intérêts professionnels
- Nous prenons soin des biens de l'entreprise et les utilisons à bon escient
- Nous conservons les dossiers conformément aux politiques de l'entreprise
- Nous sommes vigilants face aux fraudes éventuelles et signalons toute activité suspecte
- Nous communiquons de manière professionnelle



Nos comportements individuels et collectifs façonnent les opinions de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons. C'est pourquoi nous agissons de manière juste et honnête, en nous conformant à toutes les lois et règles des lieux où nous opérons. Nous apportons tous notre contribution pour défendre l'intégrité et la réputation de l'entreprise.

### Une activité commerciale honnête

Nous nous engageons à appliquer les règles légales et éthiques les plus strictes. Nous menons notre activité de manière loyale et intègre. Nous ne réalisons, proposons ni autorisons aucun pot-de-vin, ni aucune pratique commerciale non éthique. Nous ne proposons pas de paiement de facilitation.

Nous croyons aux mérites de nos produits pour être compétitifs. Nous devons tous veiller à ce que les transactions avec nos partenaires soient faites sur la base de décisions objectives et ne soient pas influencées par des cadeaux ou des divertissements. Tous les cadeaux et divertissements donnés ou reçus doivent être de valeur modeste et correspondre à la relation commerciale en question. Ces actions donnent lieu à un accord préalable.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
**Directives Portal**  
Anti-Bribery, Gifts & Entertainment

### Une concurrence loyale

Nous sommes en faveur d'une concurrence libre et loyale. Notre but est de mieux répondre aux besoins de nos clients, plus rapidement et en nous différenciant de nos concurrents. C'est pourquoi nous pratiquons une concurrence dure mais juste, conformément aux lois sur la concurrence.

Nous appliquons des principes de conformité stricte aux lois sur la concurrence et à nos propres règles. Nous n'utilisons pas d'accords ni de pratiques qui auraient un effet préjudiciable sur la concurrence, tels que l'entente sur les prix, la répartition des marchés ou l'usage abusif d'une position dominante. Nous faisons la promotion de nos produits d'une manière juste et équitable, sur la base d'informations approuvées selon nos procédures marketing internes.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
**Directives Portal**  
Competition Law Compliance

### Les réglementations commerciales

Nous menons notre activité internationale dans un monde qui a des restrictions en matière de transactions commerciales. Certains pays ont mis en place des réglementations qui limitent certaines transactions commerciales et certains mouvements de marchandises à travers les frontières. Nous nous conformons à toutes les réglementations commerciales applicables à notre activité, et fournissons des informations précises et réelles sur notre activité aux douanes ou autres autorités concernées.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
**Directives Portal**  
Export Control

### Les informations confidentielles

La protection de la propriété intellectuelle de l'entreprise et des informations confidentielles est vitale. Il s'agit notamment des stratégies commerciales, de notre savoir-faire technique, de nos données financières, de nos listes de clients et de nos mots de passe. Nous protégeons les informations confidentielles contre toute divulgation non autorisée afin d'éviter la destruction de la valeur de nos biens et des préjudices pour nos opérations commerciales et notre réputation.

De plus, nous respectons la propriété intellectuelle des autres. Nous protégeons les informations confidentielles qui nous ont été fournies et nous ne les utilisons que si nous y sommes autorisés.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
**Directives Portal**  
Intellectual Property

### Les données personnelles

Nous nous engageons à protéger les données personnelles des employés, clients et partenaires. Nous respectons les lois applicables et nos propres règles en matière de protection de la vie privée, qui garantissent que nous traitons les données personnelles avec un haut niveau de précaution. Nous obéissons à ces règles pour veiller à ce que les données personnelles soient utilisées à des fins professionnelles légitimes, et à être clairs sur les dates, moyens de collecte, utilisation et partage des données personnelles.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
**Directives Portal**  
Protection of Personal Data

## Éviter les conflits d'intérêt

Nous avons tous la responsabilité de prendre des décisions dans l'intérêt de l'entreprise, et nous comprenons que nos décisions prises au travail ne doivent pas être influencées par des considérations personnelles ou privées. Si un conflit potentiel existe ou semble exister, nous en parlons à notre supérieur hiérarchique.

Nous pouvons prendre part à des activités politiques et démocratiques à titre personnel. Nous distinguons intérêt professionnel et intérêt politique. En tant qu'entreprise, nous n'accordons aucun soutien financier ni autre à des partis ou campagnes politiques.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Avoiding Conflicts of Interest](#)

## Les transactions d'actions

Si nous avons connaissance de renseignements privilégiés, nous ne faisons pas de transactions d'actions ni d'obligations pour l'entreprise, pour nous-mêmes ou pour quelqu'un d'autre. Les informations d'initiés pourraient avoir un impact conséquent sur le prix ou la valeur de nos actions ou obligations si elles étaient révélées à l'extérieur de l'entreprise.

De plus, nous ne devons pas utiliser ces informations pour faire des transactions d'actions ou d'obligations d'autres entreprises et communiquer ces informations sauf si nous y sommes autorisés par la loi, et en conformité avec notre Code de Conduite en matière de transaction d'actions. Même si nous n'avons pas eu connaissance d'informations d'initiés, nous pouvons renoncer à faire des transactions d'actions ou d'obligations de l'entreprise en raison de notre position dans l'entreprise ou de notre relation avec l'entreprise.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Insider Information](#)

## Les ressources de l'entreprise

Il est important de protéger les biens, les ressources et les systèmes d'information de l'entreprise et de veiller à leur sécurité en permanence. Nous utilisons ces biens à bon escient et de manière responsable, et nous les protégeons contre toute perte, tout dommage et toute mauvaise utilisation. Nous veillons à utiliser ces biens et ressources pour ce à quoi ils sont destinés.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Company Resources](#)

## La conservation des documents

Nous avons tous le devoir de veiller à ce que nos dossiers professionnels soient archivés de manière précise, complète et soient à jour. Une gestion efficace et précise des archives est primordiale pour la protection des intérêts de l'entreprise. Nous respectons les règles et recommandations internes quand nous créons des documents et nous nous assurons de conserver les dossiers en toute sécurité ou de les détruire conformément à la politique de conservation des documents.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Record Keeping](#)

## La prévention des fraudes

Nous avons mis en place des contrôles complets afin d'éviter les fraudes. Nous respectons tous les processus d'approbation et principes de reporting comptables et financiers internes pour veiller à enregistrer correctement toutes les transactions et nous assurer qu'elles peuvent être examinées si besoin est.

Nous respectons les lois contre le blanchiment d'argent afin d'éviter toute utilisation des ressources de l'entreprise pour dissimuler des crimes. Nous sommes vigilants face aux fraudes éventuelles et nous signalons toute transaction ou activité suspecte immédiatement.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Fraud](#)

## Une communication adéquate

Nous nous engageons à communiquer de manière ouverte, factuelle et rapide, tout en respectant toutes les obligations légales et commerciales. Pour veiller à nous conformer à la loi et à protéger les intérêts de l'entreprise, nous transférons les questions des médias aux personnes habilitées à parler au nom de l'entreprise.

Nous devons tous être prudents dans nos communications, quelle que soit la méthode utilisée pour communiquer, et nous assurer que nous respectons bien nos règles strictes. La discrétion et le bon sens sont de rigueur quand il s'agit de communiquer via les réseaux sociaux et nous devons en permanence suivre les directives de l'entreprise.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :

**Directives Portal**

[Global Communications](#)

# « Je suis responsable »

Ashley, Marketing client



A close-up photograph of a man with dark hair and glasses, wearing a blue suit jacket over a light blue checkered shirt. He is holding a black mobile phone to his ear and appears to be in a conversation. The background is a blurred office setting.

**Q** Un consultant avec lequel je travaille régulièrement a des tickets pour une manifestation sportive et m'invite à y aller. Est-ce que je peux accepter ?

**A** Seulement si les tickets sont de valeur modeste, n'ont pas pour but d'influencer une décision commerciale et si votre responsable vous autorise à accepter cette invitation.

**Q** Un ami propose les services de son entreprise. Est-ce que je peux accepter ces services ?

**A** Seulement si l'achat a eu lieu selon un processus loyal et transparent, et si la décision a été approuvée par votre responsable et n'a pas été influencée par des intérêts personnels.

**Q** Je suis à la frontière. Un douanier m'offre de passer la douane rapidement en échange d'un peu d'argent. Est-ce que je peux accepter ?

**A** Non. Cela ressemble à un paiement de facilitation, à moins qu'il ne s'agisse d'un service rapide officiel pour lequel vous pouvez obtenir un reçu officiel.

# Développement durable

Nous prenons soin de notre environnement, de nos collègues, de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons.

- Nous soutenons les droits de l'homme et traitons les personnes avec dignité et respect
- Nous recrutons et gérons nos collaborateurs de manière juste
- Nous réduisons notre impact environnemental dans tout ce que nous faisons
- Nous répondons aux inquiétudes des personnes impactées par ce que nous faisons
- Nous apportons notre soutien aux communautés au sein desquelles nous opérons
- Nous travaillons avec des partenaires qui partagent nos principes

Si nous voulons laisser une planète saine aux futures générations, nous devons être plus écoresponsables dans tout ce que nous faisons. Cela signifie travailler avec les clients et les fournisseurs pour mettre au point des solutions phares qui permettent d'en faire plus avec moins de ressources. Cela signifie aussi continuer à nous développer et à développer nos collègues. Nous avons tous un rôle à jouer pour faire de notre entreprise un environnement où il fait bon travailler et pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable.

### Les droits de l'Homme

Nous soutenons les droits de l'homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Principes de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous veillons à éviter toute violation aux droits de l'Homme et à éliminer les effets de nos activités, produits, ainsi que ceux de nos partenaires pour notre compte, au regard des Droits de l'Homme.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils appliquent des principes équivalents et nous les soutenons activement dans ce sens si nécessaire.

Nous invitons nos collaborateurs, partenaires et toutes personnes qui auraient subi un préjudice lié à nos activités ou à nos produits à émettre une plainte pour violation éventuelle aux Droits de l'Homme ou à notre Code. Nous traitons ces plaintes et griefs de manière juste et confidentielle et conformément à la législation en vigueur.

Nous nous engageons à nous améliorer constamment afin de rester un employeur, un partenaire et un membre de communauté attractif.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
[Sustainability Portal](#)

### L'emploi

Nous recrutons les meilleurs talents pour les divers postes en respectant l'égalité des chances et nous les incitons à se développer personnellement et professionnellement. Nous fournissons à nos collègues les conditions nécessaires pour qu'ils s'épanouissent et se développent, et nous nous engageons tous à nous développer personnellement et continuellement.

Nous appliquons les principes de la Déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous ne recrutons personne contre sa volonté et nous ne privons personne de ses droits. Nous respectons les critères d'âge légal minimum définis dans les conventions de l'OIT concernées et les lois des pays dans lesquels nous opérons, et nous n'employons personne de moins de 16 ans.

Nous traitons les personnes avec dignité et respect, et nous favorisons la diversité. Nous ne pratiquons ni le harcèlement, ni la discrimination fondée sur la culture, la nationalité, la race, la religion, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge.

Nous veillons à ce que les horaires de travail et la rémunération soient conformes aux lois et à ce qu'elles soient justes. Nous respectons les droits individuels à la liberté d'opinion et d'association, et nous reconnaissons le droit aux activités collectives.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
[Sustainability Portal](#)

### L'environnement et la communauté

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les lois et règles environnementales de tous les pays où nous opérons. Nous veillons à réduire notre empreinte environnementale en réduisant nos émissions de carbone, en utilisant moins d'énergie et en produisant moins de déchets. Nous mettons au point des technologies écologiques et collaborons étroitement avec nos partenaires commerciaux afin d'en faire plus avec moins, d'une manière écoresponsable.

Nous comprenons bien notre rôle et nos responsabilités vis-à-vis de la société et notre contribution au regard des communautés au sein desquelles nous travaillons. Dans la mesure du possible, nous essayons d'avoir un impact positif sur le monde qui nous entoure, en incitant les personnes et les organisations à aider à donner vie à la marque AkzoNobel, tout en soutenant des projets et causes dignes d'intérêt et durables, et en utilisant nos produits si la possibilité se présente. Nous sommes tous encouragés à participer à des activités auprès des communautés, du moment qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
[Sustainability Portal](#)

### Les relations avec les parties prenantes

Nous communiquons avec nos clients afin de comprendre leurs marchés et leurs besoins. Nous avons un dialogue transparent et objectif avec nos parties prenantes financières, sociales et environnementales, et nous utilisons les connaissances acquises lors de ces dialogues afin de créer des solutions d'écoresponsabilité de premier plan.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
[Sustainability Portal](#)

### Les relations commerciales

Nous souhaitons faire des affaires avec des partenaires dont les normes éthiques, sociales et environnementales sont conformes aux nôtres. Nous utilisons ces normes pour décider de commencer ou de poursuivre nos relations avec nos partenaires commerciaux. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils confirment mener leurs affaires conformément à notre Code de Conduite pour nos partenaires commerciaux.

Pour en savoir plus, reportez-vous à :  
[Business Partner Code of Conduct Portal](#)

# « Nous avons tous un rôle à jouer »

Marieke, Centre international d'esthétique





**Un des membres de mon équipe m'a demandé de faire des heures supplémentaires pour gagner plus d'argent. Il a déjà fait beaucoup d'heures supplémentaires cette semaine. Est-ce que je peux accepter sa demande ?**



Les heures supplémentaires sont autorisées du moment qu'elles ne dépassent pas le nombre maximum légal, qu'elles correspondent aux accords de l'entreprise et qu'elles peuvent être accomplies en toute sécurité.



**Je recrute un poste au sein de mon équipe. Je connais personnellement un des candidats. Que faut-il que je fasse ?**



Procédez au recrutement si la procédure et la décision ont été justes et transparentes, que ce recrutement a été approuvé par votre responsable et qu'il n'a pas été influencé par des intérêts personnels.



**Je suis sur le point de choisir un distributeur, mais il ne veut pas confirmer qu'il accepte de respecter notre Code. Que faut-il faire ?**



Le distributeur n'a pas à signer notre Code, mais doit confirmer par écrit qu'il respecte des principes équivalents aux nôtres. Si ses principes diffèrent des nôtres de manière significative, vous devez consulter le service juridique.

# Nous agissons comme il s'impose

Notre Code définit les comportements attendus, en toutes circonstances. Toutes les personnes qui travaillent pour AkzoNobel doivent se conformer à notre Code et à ses directives. Dans le cadre du bilan annuel de performances, nous devons confirmer que nous avons pris connaissance du Code et que nous nous y conformons. Si une disposition du Code est en contradiction avec une loi, la loi prévaut. En cas de doute, nous devons contacter notre responsable hiérarchique ou le service juridique.

## Prenons le temps de réfléchir

Nous faisons souvent face à des situations où il est difficile d'apporter une réponse. Si nous ne savons pas quoi faire, nous devons nous interrompre et nous demander :

- ✓ Ai-je bien conscience des risques et des implications ?
- ✓ Est-ce légal ?
- ✓ Est-ce que cela est en conformité avec notre Code ?
- ✓ Est-ce juste et honnête ?
- ✓ Est-ce que cela donnera une bonne image de moi et de l'entreprise ?
- ✓ Est-ce que je serais à l'aise si cela devait être publié dans les médias ?

Si la réponse à l'une de ces questions est non, nous ne devons pas le faire. En cas de doute, nous devons demander conseil à notre responsable, au service juridique, au service des RH ou à notre responsable en matière de conformité.

## Exprimons nos inquiétudes

Si nous pensons que notre Code est, ou va être, enfreint, nous devons agir. Nous pouvons :

- ✓ En parler à la personne concernée
- ✓ En parler à notre responsable, au responsable RH ou conformité
- ✓ Utiliser SpeakUp!

Si un manquement peut avoir des conséquences graves pour l'entreprise ou une personne, elle doit être immédiatement signalée aux responsables ou au service juridique.

# SpeakUp!

Vous pouvez signaler un manquement ou une inquiétude en utilisant SpeakUp! de trois façons différentes :

- Appelez le service téléphonique** Un opérateur écouterait vos inquiétudes et vous poserait des questions. Ce service est en anglais, mais un interprète peut se joindre à l'appel. Vous trouverez sur les pages du portail SpeakUp! les numéros de téléphone spécifiques à chaque pays. Ces numéros sont gratuits et disponibles 24h/24 et 7j/7.
- Utilisez le site Web** Vous pouvez envoyer un rapport à SpeakUp! sur OneWeb
- E-mail** Vous pouvez envoyer un rapport à [speakup@akzonobel.com](mailto:speakup@akzonobel.com) ou à AkzoNobel Director Compliance, PO Box 75730, 1070 AS Amsterdam, Pays-Bas

Le manuel SpeakUp! explique ce qui se passe une fois le rapport reçu. Tous les rapports seront traités de façon confidentielle. Les rapports peuvent être envoyés de manière anonyme, bien que la divulgation de l'identité soit encouragée afin de faciliter les investigations. Pour en savoir plus sur SpeakUp!, consultez le portail de SpeakUp!

AkzoNobel encourage le dialogue ouvert et prend au sérieux tout ce qui peut être signalé. Les signalements effectués de bonne foi sur des manquements au Code n'entraîneront aucune conséquence, même en cas de signalement infondé. Nous avons tous la responsabilité de faire ce qui s'impose.

# Qu'attend-on **de nous?**

Respecter la loi et notre Code

Défendre nos principes et guider les autres

Signaler tout manquement

Ceci est notre  
**Code de Conduite**

## Sécurité



**Nous nous préoccupons de la sécurité de nos collègues et de tous ceux avec lesquels nous travaillons. Nous sommes attentifs à la sécurité des personnes, des produits et des processus.**

- Nous respectons les règles et procédures de sécurité
- Nous respectons les Règles Vitales (Life-Saving Rules)
- Nous cessons le travail si un comportement ou une situation est dangereuse
- Nous fabriquons et distribuons des produits en toute sécurité
- Nous rapportons immédiatement les problèmes de sécurité

## Intégrité



**Nous veillons à conduire nos activités de manière loyale et honnête.**

- Nous livrons une concurrence loyale et honnête
- Nous respectons scrupuleusement les restrictions commerciales
- Nous protégeons les informations personnelles et confidentielles
- Nous distinguons clairement les intérêts personnels des intérêts professionnels
- Nous prenons soin des biens de l'entreprise et les utilisons à bon escient
- Nous conservons les dossiers conformément aux politiques de l'entreprise
- Nous sommes vigilants face aux fraudes éventuelles et signalons toute activité suspecte
- Nous communiquons de manière professionnelle

## Développement durable



**Nous prenons soin de notre environnement, de nos collègues, de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons.**

- Nous soutenons les droits de l'homme et traitons les personnes avec dignité et respect
- Nous recrutons et gérons nos collaborateurs de manière juste
- Nous réduisons notre impact environnemental dans tout ce que nous faisons
- Nous répondons aux inquiétudes des personnes impactées par ce que nous faisons
- Nous apportons notre soutien aux communautés au sein desquelles nous opérons
- Nous travaillons avec des partenaires qui partagent nos principes



[www.akzonobel.com](http://www.akzonobel.com)

AkzoNobel est une entreprise mondiale leader sur le marché des peintures et des revêtements et un fabricant majeur de produits chimiques. En s'appuyant sur des siècles d'expertise, nous fournissons aux industries et aux consommateurs du monde entier des produits innovants et des technologies durables, destinées à répondre aux besoins croissants de notre planète en constante évolution. Établis à Amsterdam aux Pays-Bas, nous comptons 46 000 collaborateurs répartis dans plus de 80 pays. Notre portefeuille comprend des marques bien connues comme Dulux, Sikkens, International, Interpon et Eka. Classés régulièrement comme un des leaders en matière de développement durable, nous nous engageons à rendre la vie plus agréable et nos villes plus humaines.

© 2015 Akzo Nobel N.V. All rights reserved.